



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil sur Maine, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Éric DUMONT plus âgé des membres du conseil municipal, sur la convocation qui a été adressée par M. Vincent VIGNAIS, Maire.

Convocation du 16 mars 2026

Étaient présents : Gwénaëlle GUILLON, Vincent VIGNAIS, Bénédicte TENÈZE, Vincent LEBRETON, Amandine DELAUNAY, Éric DUMONT, Séverine FOURRIER, Yannick BARNIQUEL, Bérangère GAUDIN, Frédéric HERBERT, Laure JOUANY, Emmanuel LORMEAU, Mélanie RICO-SANNIER, Régis REILLON, Tatiana THOUROUDE

Secrétaire de séance : Bérangère GAUDIN

Conseillers en exercice	:	15	Quorum	:	08
Présents	:	15	Votants	:	15

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Laure JOUANY et Mélanie RICO-SANNIER

DELIBERATION 20260321-01 - ÉLECTION DU MAIRE

Vu les articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

M. Vincent VIGNAIS a présenté sa candidature à la fonction de Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
Nombre de bulletins nuls	: 1
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

- M. Vincent LEBRETON	: 1 voix
- M. Vincent VIGNAIS	: 13 voix

M. Vincent VIGNAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DELIBERATION 20260321-02 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Présidence de la séance : M. Vincent VIGNAIS, Maire

Le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Montreuil sur Maine un effectif maximum de 4 adjoints.

M. le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide la création de 3 postes d'adjoints.

DELIBERATION 20260321-03 -ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée, conduite par M. Vincent LEBRETON :

1. Vincent LEBRETON, 2. Gwenaëlle GUILLON ; 3. Eric DUMONT

1^{er} tour de scrutin

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 15
Majorité absolue	: 8

A obtenu la liste conduite par :

- M. Vincent LEBRETON : 15 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Vincent LEBRETON. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et en a remis un exemplaire à chaque conseiller municipal pour signature.

Fin de la séance : 10h00.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 21 mars 2026

Membres du conseil municipal présents : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Gwénaëlle GUILLON, Éric DUMONT, Frédéric HERBERT, Séverine FOURRIER, Tatiana THOUROUDE, Emmanuel LORMEAU, Yannick BARNIQUEL, Régis REILLON, Bénédicte TENÈZE, Amandine DELAUNAY, Laure JOUANY, Mélanie RICO-SANNIER, Bérangère GAUDIN

20260321-01 : Élection du Maire

20260321-02 : Détermination du nombre d'adjoints

20260321-03 : Élection des adjoints

Le Maire, Vincent VIGNAIS 	Le secrétaire de séance, Bérangère GAUDIN 
--	--